

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCAION  
28 JUIN 2016

DATE d'AFFICHAGE  
8 JUILLET 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	29
Votants :	36

L'an deux mille seize,

le 5 juillet à neuf heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BELLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

**M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX**

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**M. Bruno LE BORGNE donne pouvoir à M. André PAJOLEC**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°85-2016 – POLE SERVICES AUX HABITANTS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE  
ET A LA PREPARATION DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES ACCUEILS DE LOISIRS ET LA RESIDENCE  
SENIORS LA MARINIÈRE**

M. Bertrand ROBERDEL, Vice-président en charge de l'enfance-jeunesse, présente les éléments relatifs à la consultation qui a été lancée pour la fourniture et la préparation de repas pour la restauration scolaire, les accueils de loisirs (ALSH communautaire Vacances à la carte et ALSH municipal de Muzillac) et la résidence seniors La Marinière.

Ce marché ordinaire est passé en procédure adaptée ouverte. Il est conclu pour une durée de 3 ans, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016. Ce marché est reconductible deux fois pour une année et est alloti de la manière suivante :

- Lot n°1 : Restauration scolaire et accueils de loisirs sur le site du restaurant scolaire communautaire à Muzillac
- Lot n°2 : Restauration accueils de loisirs pour les camps
- Lot n°3 : Restauration Résidence seniors La Marinière à Muzillac

5 entreprises ont retiré le dossier de consultation et :

- 4 entreprises ont remis une offre pour le lot n°1,
- 4 entreprises ont remis une offre pour le lot n°2,
- 2 entreprises ont remis une offre pour le lot n°3.

Pour l'ensemble des lots, les candidats devaient faire une proposition financière pour l'offre de base et des variantes qui se définissent de la manière suivante :

- Variante n°1 : offre de base + la labellisation des volailles à 100 %, et des autres viandes à 80%, et pour les deux, en production locale si possible
- Variante n°2 : offre de base + la labellisation des volailles à 100 %, et des autres viandes à 80%, et pour les deux, en production locale si possible (variante 1) + 1 produit bio par jour, dans les fruits et les légumes, et en production locale si possible
- Variante n°3 : offre de base + la labellisation des volailles à 100 %, et des autres viandes à 80%, et pour les deux, en production locale si possible (variante 1) + 1 produit bio par jour, dans les fruits et les légumes, et en production locale si possible (variante 2) + 1 produit bio par jour, dans les produits laitiers, et en production locale si possible.

Les offres des différents candidats ont été analysées en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : 60 %
  - o Qualité et références de l'équipe dédiée et des moyens techniques : 10%
  - o Organisation de l'exécution des prestations : 20%
  - o Qualité des produits et des repas (saisonnalité, diversité, gamme de produits utilisés, labels) : 20%
  - o Mise en œuvre des enjeux de développement durable comme définis à l'article 4-1-2 du CCTP : 10%

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à plusieurs reprises. Il est proposé de retenir les entreprises :

- OCEANE DE RESTAURATION de VANNES pour le lot n°1 sur la variante n°1, qui est la mieux-disante pour un montant estimatif de 202 250,75 euros HT,
- OCEANE DE RESTAURATION de VANNES pour le lot n°2 sur la variante n°1, qui est la mieux-disante pour un montant estimatif de 96,30 euros HT,
- ELIOR de BEGLES (33) pour le lot n°3 sur la variante n°1, qui est la mieux-disante pour un montant estimatif de 13 434,00 euros HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec les entreprises désignées ci-dessus et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le **ALCAUG**

Le Président,

